

SITE QUI ACCUEILLE L'AMIANTE :



Déchèterie de Saint-Eloy-les-Mines
Rue des Nigennes
63700 Saint-Éloy-les-Mines
04 73 85 96 10

DÉPÔT D'AMIANTE LIÉ SUR LE SITE DE SAINT-ÉLOY-LES-MINES



2019
Service gratuit

pour les particuliers
du territoire du SICTOM
des Combrailles

PRISE DE RENDEZ-VOUS :

Directement à la déchèterie de Saint-Eloy-les-Mines

- Le lundi de 10^h00 à 12^h00 et de 14^h00 à 17^h00
- Du mardi au vendredi de 10^h00 à 12^h00 et de 14^h00 à 18^h00
- Le samedi de 09^h00 à 12^h00 et de 14^h00 à 17^h00

DÉPÔT D'AMIANTE :

Uniquement après prise de rendez-vous

Les 12 avril, 17 mai, 21 juin, 26 juillet, 13 septembre et 18 octobre
de 10^h00 à 12^h00 et de 14^h00 à 18^h00

QUANTITÉ MAXIMUM PAR FOYER :
1 CONTENANT ET 1 DÉPÔT PAR AN (100 KG)

CONDITIONS D'ACCÈS

Seuls les particuliers sont autorisés à venir déposer l'amiante lié sur les déchèteries du SICTOM. Pour tout dépôt se munir d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

LES PROFESSIONNELS SONT INTERDITS

Pour tout renseignement complémentaire :



04 73 85 95 74



04 73 44 24 24



04 73 85 95 74

sictomdescombrailles@orange.fr



DÉPÔT D'AMIANTE LIÉ SUR LES SITES DU VALTOM



LES DÉCHETS ACCEPTÉS :

Il s'agit d'amiante ciment ou d'amiante lié à d'autres matériaux inertes :

- **éléments de bardage, de revêtement ou de couvertures** (plaques planes ou profilées, tôles ondulées, ardoises, plaques décoratives de façade) ;
- **canalisations** (évacuations d'eau pluviale, adduction d'eau, conduits de cheminées où l'amiante est mélangé avec du ciment).



LES DÉCHETS REFUSÉS :

L'amiante libre et l'amiante friable sont refusés. Ils se présentent généralement sous la forme de flochage ou de feutre et sont utilisés notamment pour la protection incendie, les plafonds d'isolation phonique... mais aussi le calorifugeage de tuyaux, de chaudières, d'isolation électrique.

Pour ces types d'amiante, il faut faire appel à une société spécialisée.

LES CONDITIONS DE DÉPÔT

Etape 1 : LA PRISE DE RENDEZ-VOUS

- prendre rendez-vous directement à la déchèterie de Saint-Éloy-les-Mines pour permettre la remise du préemballages (Big Bag) pas de rendez-vous téléphonique ;
- jours de dépose : le vendredi ;
- recevoir des emballages pour l'amiante ;
- recevoir une notice sur la manipulation et le transport.

Etape 2 : LA PRÉPARATION DES PLAQUES AU DOMICILE

- se protéger : masque FFP3, lunettes, combinaison, gants (non fournis) ;
- emballer l'amiante lié à son domicile avec les emballages fournis ;
- fermer l'emballage avec du collant (non fourni) ;
- retirer délicatement les équipements de protection (EPI), les mettre dans un sac plastique fermé et prendre une douche d'hygiène.

Etape 3 : LE TRANSPORT

- dans un véhicule fermé, vérifier que les emballages sont bien fermés ;
- dans une remorque, mettre une bâche.

Etape 4 : LA DÉPOSE SUR SITE

- venir au jour et à l'heure du rendez-vous ;
- vérification par l'agent de l'emballage ;
- être **autonome** pour le déchargement, sinon refusé ;
- tout conditionnement non conforme sera refusé.

LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE :

Les travaux de démolition entraînent des risques de dispersion des fibres. L'inhalation prolongée de fibres d'amiante peut provoquer des pathologies

QUELQUES GESTES SIMPLES :

- **s'équiper** d'Equipements de Protection Individuelle (masque FFP3, gants, lunettes, combinaison) ;
 - **mouiller** les éléments à démonter pour éviter les envols ;
 - **démonter** sans casser, percer ou scier ;
 - **emballer** l'amiante dans les films fournis ;
- **retirer** les EPI délicatement et les emballer dans un sac plastique. Prendre une douche d'hygiène ;

LES GESTES À PROSCRIRE :

- ne pas casser, ou broyer ;
 - ne pas découper ;
- ne pas frotter ou broser les éléments à base d'amiante ;
- ne pas inhaler les poussières.